FORMULAIRE DE PRÉ-INSCRIPTION SCOLAIRE

Orgelet, Poids de Fiole, La Chailleuse

ANNÉE SCOLAIRE 2022/2023

Ce document est à retourner à la Communauté de Communes (avec les justificatifs) à :

TERRE D'ÉMERAUDE COMMUNAUTÉ

Service Enfance / Jeunesse • 4 chemin du quart, 39270 ORGELET.

La pré-inscription scolaire auprès de TERRE D'ÉMERAUDE COMMUNAUTÉ est une première étape. À réception du certificat d'inscription délivré par nos services, vous devrez procéder à l'inscription de votre enfant auprès du directeur(trice) de l'école concernée.

➢ IDENTITÉ DE L'ENFANT

NOM : _____ Prénom (s) : _____ Sexe : ☐ Garçon ☐ Fille

Date de naissance : _____ Lieu : _____

Adresse : _____

Niveau demandé pour l'année scolaire 2022/2023 :

Maternelle : ☐ PS ☐ MS ☐ GS ☐ TPS (Poids de Fiole/Chailleuse uniquement)

Elémentaire : ☐ CP ☐ CE1 ☐ CE2 ☐ CM1 ☐ CM2 ☐ ULIS

Pour les TPS, la pré-inscription est soumise à validation de la directrice de l'école au préalable.

École du territoire souhaitée :

☐ Choix N°1 ÉCOLE MATERNELLE D'ORGELET

☐ Choix N°2 ÉCOLE ÉLEMENTAIRE D'ORGELET

☐ Choix N°3 ÉCOLE PRIMAIRE DE POIDS DE FIOLE

☐ Choix N°4 ÉCOLE PRIMAIRE DE LA CHAILLEUSE

Êtes-vous nouvel arrivant sur la Communauté de Communes : ☐ Oui ☐ Non

Si votre enfant était scolarisé à l'extérieur du territoire, précisez le nom de l'école : _____

➢ PERSONNES RESPONSABLES

Nom du père : _____ Prénom(s) : _____

Adresse complète : _____

☎ Domicile : _____ ☎ Mobile : _____

✉ Courriel : _____

Nom de la mère : _____ Prénom(s) : _____

Adresse complète : _____

☎ Domicile : _____ ☎ Mobile : _____

✉ Courriel : _____

➢ SITUATION FAMILIALE DES PARENTS

☐ Mariés ☐ Pacsés ☐ Vie Maritale ☐ Célibataires ☐ Divorcés ☐ Séparés

➢ AUTORITÉ PARENTALE

☐ Conjointe (les deux parents) ☐ Mère seule ☐ Père seul ☐ Tuteur

Frère(s) et sœur(s) scolarisés en maternelle ou élémentaire à la rentrée 2022				
Nom(s)	Prénom(s)	Date de Naissance	Ecole fréquentée	Niveau (PS, Ms, CP, CE1, etc.)

TERRE D'ÉMERAUDE COMMUNAUTÉ Sud Jura

TERRE D'ÉMERAUDE COMMUNAUTÉ
4 chemin du Quart • 39270 ORGELET
☏ Service enfance / jeunesse : 03 84 25 88 35
✉ serviceenfance@terredemeraude.fr
☏ Secrétariat : 03 84 25 41 13
✉ contact@terredemeraude.fr

RECTO-VERSO →

DOCUMENTS À JOINDRE IMPÉRATIVEMENT À TOUTE DEMANDE DE PRÉ-INSCRIPTION SCOLAIRE

Photocopie du livret de famille complet (parents et enfant(s))
❑ Photocopie carte nationale d'identité ou carte de séjour (étranger) d'un des deux parents
❑ Justificatif de domicile (*quittance EDF, eau ou gaz, avis d'imposition ou non-imposition, certificat de résidence, titre de propriété ou quittance loyer, facture de téléphone, fixe ou mobile, forfait/box d'accès internet, attestation d'assurance habitation*).
❑ Photocopie vaccination carnet de santé (DTPolio) ou attestation du médecin « à jour des vaccinations obligatoires »
❑ Pour les parents divorcés, un justificatif de garde de l'enfant (jugement de divorce).
❑ Si votre famille ou seulement votre enfant réside chez un tiers, produire une attestation sur l'honneur signée de la personne qui héberge, une photocopie de sa carte d'identité et un justificatif de domicile de l'hébergeant datant de moins de 3 mois.
❑ Enveloppe format A5 libellée à vos noms et adresse, affranchie au tarif usuel.

PRÉ-INSCRIPTION DANS LE CADRE D'UNE DÉROGATION SCOLAIRE (PIÈCES COMPLÉMENTAIRES)

> Motif de la demande d'inscription hors de la commune de résidence (motif à caractère prioritaire)

☐ Absence de structure d'accueil dans la commune de résidence (ULIS)
☐ Renouvellement d'inscription jusqu'au terme de la scolarité maternelle ou primaire
☐ Obligations professionnelles des parents et absences de restauration et gardes organisées sur la commune de résidence.
☐ Raisons médicales (joindre un certificat établi par le médecin)
☐ Inscription d'un frère ou d'une sœur dans une des écoles publiques de la Communauté de Communes

> Si vous ne répondez à aucun des motifs ci-dessus nommés, vous devez fournir

❑ Le courrier d'acceptation de votre demande de dérogation à la carte scolaire par Président de TERRE D'ÉMERAUDE COMMUNAUTÉ.

Loi n°83-663 du 22/07/1983 posant le principe de répartition des charges scolaires entre les communes d'accueil et de résidence des élèves des écoles élémentaires et maternelles.
Loi n°2004-809 du 13/08/2004 art 87 et n°2005-157 du 23/02/2005 art 113, complétant le dispositif législatif. Décret n°86-425 du 23/02/1986, relatif aux cas dérogatoires engendrant l'obligation de participation aux charges scolaires. Article L 212-8 du code de l'éducation posant le principe d'un libre accord pour la répartition des charges scolaires entre la commune d'accueil et la commune de résidence de l'enfant.
Toute fausse déclaration est punie par la loi (Article 441.6 du code pénal)

Fait à..... le..... Signature obligatoire des parents :

Ne rien inscrire sous ce pointillé, il est réservé à TERRE D'ÉMERAUDE COMMUNAUTÉ

TERRE D'ÉMERAUDE COMMUNAUTÉ Sud Jura

CERTIFICAT DE PRÉ-INSCRIPTION SCOLAIRE

ANNÉE SCOLAIRE 2022/2023

Pièces fournies : ☐ Carte identité/Carte de séjour ☐ Livret de famille ☐ Carnet de santé ☐ Justificatif de domicile ☐ Jugement de divorce

Pièces complémentaires pour dérogation
❑ Courrier d'acceptation de la demande de dérogation par le Président de TERRE D'ÉMERAUDE COMMUNAUTÉ
❑ Motif prioritaire validé par la TERRE D'ÉMERAUDE COMMUNAUTÉ : .....

DÉCISION DE TERRE D'ÉMERAUDE COMMUNAUTÉ

❑ Pré-inscription acceptée.

Enfant dirigé vers l'école de :
❍ Choix N°1 ÉCOLE MATERNELLE D'ORGELET
❍ Choix N°2 ÉCOLE ÉLEMENTAIRE D'ORGELET
❍ Choix N°3 ÉCOLE PRIMAIRE DE POIDS DE FIOLE
❍ Choix N°4 ÉCOLE PRIMAIRE DE LA CHAILLEUSE

Fait à Orgelet,
Le.....

M. Le Président,
Philippe PROST

❑ Pré-inscription refusée (motif)
Motif du refus : .....